

DECISION N° 00042-2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20250411-DAJ-DEC-25-099-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Publication : 11/04/2025

portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB TENNIS

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la délibération n°05-2023 en date du 1^{er} mars 2023 portant validation du nouveau modèle de convention type entre la ville et les associations pour la mise à disposition de salles et moyens ;
Vu la demande de l'association SCB TENNIS représentée par son Président, Monsieur Claude TROUSLARD, et dont le siège est situé au 20 Avenue de l'Europe, sollicitant l'accès aux services et aides apportés aux associations.

DECIDE :

De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB TENNIS

signé électroniquement le 06/04/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

